

83/558 du 5/7/1983

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° _____/MTPS.DGTFP.DFP.2103-4/02

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portant reclassement et nomination de Monsieur
ONDON Pierre, Professeur de CEG de 5° échelon
des cadres de la catégorie A, hiérarchie II
des services Sociaux (Enseignement).-

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les éléments indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 10447/MEN-DGAS-DPAA du 8.11.82 portant promotion à 2 ans et à 30 mois des Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, au titre de l'année 1981 ;
(/u les résultats des Concours d'entrée à l'Institut supérieur des sciences de l'Education, session de Mars 1980 ;
(/u la lettre n° 1637/MEN-DGAS-DPAA du 24 Décembre 1982 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressée ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 12.12.82 ;

D.B.

D.C.F.

57

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 64/165 du 22.05.84 susvisé, Monsieur CNDCN Pierre, Professeur de CEG de 5° échelon, indice 1020 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement), titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) option : Mathématiques (1ère session 1982) délivré par l'Université Marien NGUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur certifié de Lycée de 4° échelon, indice 1110. ACC = néant.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 1er.10.82, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982 - 1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

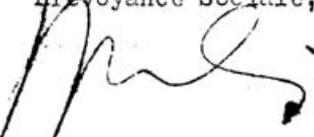
Brazzaville, le 5 Juillet 1983

Le Ministre de l'Education
Nationale,

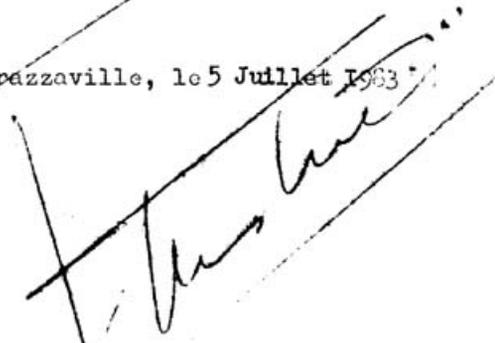


- Antoine NDINGA-CH.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,



- Bernard COMBE MATSICHA.-



- Colonel Louis SYLVAIN-GOM.-

Le Ministre des Finances,



- Ithi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

APPLICTIONS :

- JORPC.....1
- DGETP/DFP.....3
- D.G.D.....3
- D.C.F.....3
- MEN.....3
- DP.A.....3
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....1
- SGCN/BC.....2./-